

Aux portes
de Paris
organisé par le



Open Street fishing à LEVALLOIS
sur l'île de la Jatte
et l'île de Puteaux

5 octobre 2008



Concours de pêche
sportive des carnassiers





RÈGLEMENT

Concours carnassiers pêche aux leurres lancés



Open carnassiers AFCPL de Streetfishing (Pêche à pied du bord en individuel)

PARTIE PRÉLIMINAIRE

ARTICLE 1. - COMPÉTENCES

1. L'Association française des compétiteurs de pêche aux leurres, aussi désignée ci-dessous AFCPL, est une entité à caractère légal et déclaré.

2. Dans l'exercice des fonctions que lui confère la Loi du 1^{er} juillet 1901 et selon l'autorisation préalable de la préfecture du département l'AFCPL assume la partie réglementaire de l'organisation de Compétitions de Pêche Sportive à Caractère Officiel nommée _ « Open streetfishing AFCPL », et en conséquence son règlement.
A charge du comité d'organisation de l'Open Streetfishing AFCPL de
de faire appliquer ce règlement.

ARTICLE 2. - RÉGLEMENTATION

L'association AFCPL a adopté le présent règlement conformément aux règles générales de Pêche Sportive (FIPS ED et CIPS).

ARTICLE 3. - APPLICATION D'AUTRES NORMES

Outre les points de ce présent règlement, seront appliquées :

- la législation française, en cours, en matière d'exercice de la pêche conformément au Code de l'environnement
- la législation du département, où se dispute l'Open Streetfishing AFCPL, en cours, en matière d'exercice de la pêche, conformément à l'arrêté préfectoral réglementant la pêche dans ce département.

ARTICLE 4. - MODALITÉS DE LA COMPÉTITION

1. Ces compétitions traitent de la pêche des carnassiers au lancer avec des leurres artificiels. Elles se déroulent du bord en individuel.

2. La compétition, sous tous ses aspects (organisation et sportifs), sera réglementée par le présent règlement et les extensions réglementaires locales qui le compléteront. Ils devront obligatoirement être suivis par tous les concurrents

ORGANISATION

ARTICLE 5. - COMITÉ D'ORGANISATION DU TOURNOI

1. Le Comité d'Organisation des Open Streetfishing AFCPL est constitué pour 2008 de façon suivante :

Le Comité permanent sera composé par les membres du bureau de l'AFCPL :

Président	Frédéric JULLIAN
Vice-président	Frédéric MARRE
Secrétaire	Sylvain POUCHES

La coordination nationale du circuit Streetfishing est assurée par David PIERRON

Le comité d'arbitrage national constitué de deux membres directeurs :

- Nicolas ARCHAMBAULT
- Jean-Luc LEBON

Le comité d'organisation des compétitions est complété localement par les comités d'organisation des tournois, avec à leur tête les directeurs de tournois.

Chaque directeur de tournoi est compétent pour son organisation et est entouré par une équipe dont il est le référent.

Organisation	Directeur de tournois	Contact Mail
Angoulême	Laurent Magret	Magret.laurent@wanadoo.fr
APNLE 92	Michel Pesnel	mpesnel@wanadoo.fr
Besançon	Damien	Territoire.peche@wanadoo.fr
Chartes	Jean-Marie Léger	jeanmariehd@wanadoo.fr
Moulin de Flo	Jean-Luc Lebon	ablette-bressane@wanadoo.fr
Paris		contacts@revedepeche.com
Périgueux	Frédéric Marre	afcpl24@yahoo.fr
Saint-Maur-des-Fossés	Franck Souhami	info@franck-s.com
Strasbourg	David Pierron	david.pierron@neuf.fr
Trévoix	Jean-Michel Marcon	Jean-michel.marcon@orange.fr
Viry	Jean-Michel Marcon	Jean-michel.marcon@orange.fr
Yerres	Jean-Michel Marcon	Jean-michel.marcon@orange.fr

2. Le comité d'organisation, composé du directeur du tournoi et de son équipe, sera le haut responsable de l'organisation de la compétition.

3. Le comité d'organisation disposera des moyens nécessaires, tant humains que matériels, pour permettre une organisation correcte du tournoi.

4. De même, il est de la responsabilité de l'organisation de mettre à la disposition du comité d'arbitrage de l'épreuve autant d'aides que nécessaires pour que cette dernière se déroule dans les meilleures conditions sportives.

ARTICLE 6. - LE COMITE D'ARBITRAGE DU TOURNOI

1. Le comité d'arbitrage du tournoi est composé d'un « arbitre directeur national » et des commissaires fournis par le comité d'organisation du tournoi. Le comité d'arbitrage est souverain et responsable de la stricte application du règlement.

Le comité d'organisation du tournoi nommera localement à ce poste trois personnes. Celles-ci devront être citées en référence dans le programme de chaque compétition comme « arbitres suppléants » de l'arbitre national.

2. Le comité d'arbitrage est le haut responsable sportif de la compétition.

3. Ses fonctions et compétences seront conformes au règlement

4. Le comité sera assisté de commissaires (au moins 1 commissaire pour 3 secteurs) qui seront nommés, lesquels suivront les directives qu'on leur aura assignées.

ARTICLE 7. - CONVOCATIONS ET INFORMATIONS DE BASE

1. Le comité d'organisation du tournoi présentera, au plus tard, un mois avant l'épreuve, la convocation à la compétition, ainsi que l'extension réglementaire locale qui la régira. Toutes deux devront être largement diffusées par le biais des médias et exposées visiblement au siège social de l'association organisatrice afin d'être facilement accessibles aux participants locaux. Ces documents seront soit téléchargés sur le site Internet de l' AFCPL, soit envoyés directement, par courrier, à chaque participant.

2. Les bases concernent de façon claire au moins les aspects suivants :

- La date, les horaires ainsi que le lieu, l'itinéraire de la compétition
- Les délais et formalités requises pour s'inscrire
- Les coûts de l'inscription. Le moyen de paiement.
- l'équipement éventuellement spécifique à cet open (bottes...)
- L'extension locale propre à la date complétant le présent règlement.

ARTICLE 8. - RECONNAISSANCE DES PARCOURS

Le nombre de jours précédents la compétition, durant lesquels il sera interdit aux participants de pêcher sur tout le site du tournoi, est fixé à 5 jours francs pour toutes les compétitions.

La liste des participants devra être envoyée au coordinateur au moins 7 jours avant le début du tournoi afin que celle-ci puisse être diffusée sur le site Internet de l' AFCPL. Ainsi toute personne ayant vu l'un des participants pêcher durant cette période d'interdiction pourra en informer par écrit le comité d'arbitre du tournoi. Cela s'applique bien entendu aux éventuels participants inscrits après la date de parution de la liste des participants.

La pêche pendant cette période d'interdiction sera sanctionnée comme faute très grave par disqualification du tournoi (article 17.4).

ARTICLE 9. – RÉUNION DES COMPÉTITEURS

1. À la date indiquée, les compétiteurs inscrits devront se présenter au lieu et à l'heure fixés par l'extension réglementaire locale, afin de recevoir la documentation précise pour concourir.

2. Durant les jours de compétition, les concurrents devront assister à la réunion journalière, pour prendre la documentation et passer les contrôles établis par le comité d'organisation du tournoi (contrôle des permis de pêche, technique...)

3. L' AFCPL est titulaire des droits d'images prises par ses soins durant la période de la compétition (de la convocation à la remise des prix). Seules ces images pourront faire l'objet d'une exploitation commerciale.

En participant aux évènements AFCPL, les concurrents devront avoir signé une autorisation pour l'utilisation commerciale des droits d'images.

ARTICLE 10. - DÉROULEMENT

1. Les opens Streetfishing AFCPL se dérouleront en binôme. Deux concurrents se partageront les secteurs qui seront attribués selon l'article 10.4. L'Organisation sera chargée de former des binômes à sa guise (dans l'ordre d'inscription par exemple) mais en veillant à éviter d'associer des concurrents appartenant au même «team», au même club ou entretenant des relations amicales notoires.

2. Tour à tour, par rotation, chaque individu du binôme sera « leader » ou « suiveur ». En aucun cas, le « suiveur » ne devra perdre de vue le « leader », sans toutefois le gêner dans sa pêche, ce qui serait sanctionné comme manquement à l'esprit sportif. Pour garantir l'équité, une manche devra comporter un nombre pair de rotations de secteurs.

3. Les tournois du circuit Streetfishing AFCPL Tour 2008 se dérouleront sur un ou deux jours, mais comporteront au minimum deux manches. Le temps de pêche minimal pour chaque manche est fixé à 3h. La durée minimale d'une épreuve est de 6h. Les heures de départ, de fin, et si nécessaire de roulement, seront fixées par le comité d'organisation du tournoi pour garantir le meilleur déroulement sportif et, dans la mesure du possible, en fonction de l'activité des poissons.

4. En cas d'annulation d'une manche, suivant les conditions du présent règlement, le classement se fera en tenant compte des manches restantes. De même, les points seront acquis pour le classement général annuel.

5. L'attribution des secteurs et la nomination initiale des leaders devront faire appel au tirage au sort public. L'extension réglementaire locale définit plus précisément les autres modalités d'attribution des secteurs.

6. Les autres points du déroulement de l'épreuve seront définis dans l'extension réglementaire locale mise en place par le comité d'organisation. Ce comité veillera à respecter une équité dans la mise en place des secteurs.

7. Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors de la réunion des compétiteurs. Elles seront matérialisées sur le terrain, s'il y a lieu, par tout moyen à la convenance de l'organisation.

8. L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit, ou celles présentant des risques appréciés par l'organisateur local, les lignes haute tension, etc....

ARTICLE 11 : ANNULATION DE MANCHE

1. Le comité organisateur peut annuler une manche ou la totalité de l'épreuve si la sécurité des participants ne peut être assurée, notamment en ce qui concerne les conditions climatiques et les inondations.

2. En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche son départ sera retardé. Si les conditions atmosphériques le permettent et dans la mesure des possibilités horaires, la manche pourra ensuite se dérouler normalement ou réduite en durée (minimum 2 heures). S'il n'y a pas d'amélioration ou que le temps ne le permet plus, la manche sera annulée.

Si l'orage se déclare pendant une manche, la pêche sera immédiatement arrêtée par l'envoi d'un SMS à chaque commissaire, qui invitera les concurrents à poser leurs cannes à terre à l'horizontale et opposées aux pêcheurs. Si les conditions atmosphériques et le programme horaire le permettent, un SMS sera envoyé à chaque commissaire pour signaler la reprise de la manche. En fonction de la durée de l'arrêt, la manche sera reprise au round suivant ou pourra être raccourcie.

DÉROULEMENT SPORTIF

ARTICLE 12. - CONCURRENTS.

1. Un participant mineur ne pourra concourir que s'il présente une autorisation parentale au plus tard lors de la réunion des compétiteurs.
2. Le comité d'organisation du tournoi fixera dans l'extension réglementaire locale les conditions requises aux sportifs pour pouvoir participer à la compétition. Elle veillera à respecter l'enregistrement des inscriptions suivant la règle du "premier arrivé, premier servi".
Toute éviction de candidature au moment de l'inscription devra pouvoir être justifiée par le règlement. Toutefois, s'il est avéré que le concurrent ait déjà été condamné pour les infractions au code de l'environnement ou qu'il souffre notoirement d'un manque d'éthique dans sa pratique de la pêche, l'éviction sera systématique.
3. Les défections définitives ou temporaires, les abandons devront être communiqués au comité d'organisation du tournoi et nécessiteront son autorisation. Sauf accord avec l'organisation locale, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription perçus.
4. La détention et consommation de boissons alcoolisées ou drogues sont strictement interdites pendant les manches. De même tout concurrent en état d'ébriété flagrant, sera disqualifié pour la manche en cours.
5. S'agissant d'une rencontre sportive, il sera demandé à chaque concurrent de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, du comité d'organisation et du jury. De même, il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas que des poissons !). Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné (article 17.4).
6. La participation aux tournois AFCPL implique la collaboration des concurrents aux reportages médias de ces évènements.

ARTICLE 13. - ÉQUIPEMENTS ET LEURRES

1. Les compétitions de dérouleront exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie lancer (leurre propulsé par son propre poids ou celui d'une plombée sur la ligne).
2. Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises. Les concurrents sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons simples sur leurs leurres en remplacement des triples et à écraser les arillons ou bien utiliser des hameçons sans arillons !
3. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir au maximum 2 cannes montées pendant l'épreuve.
4. Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons à bord. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson. Sont interdites les épuisettes (ou salabres) avec un filet à mailles nouées ou métalliques. Sont aussi autorisées les pinces buccales pour saisir de façon non traumatisante les poissons.
5. Seuls les leurres artificiels sont autorisés. Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts. Seule exception faite pour les « couennes de porc » commercialisées.
6. L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégner sur autre chose que leur leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.
7. La pêche en marchant dans l'eau est interdite.

ARTICLE 14. POISSONS PRIS EN COMPTE

1. Sont considérés valides les poissons vivants qui atteignent la taille minimum indiquée appartenant aux espèces suivantes :

Espèce	Code	Taille minimale (en mm)
Black bass (<i>Micropterus salmoides</i>)	BBG	300
Brochet (<i>Esox Lucius</i>)	BRO	500
Perche (<i>Perca fluviatilis</i>)	PER	200
Sandre (<i>Stizostedion lucioperca</i>)	SAN	400
Truite fario (<i>Salmo trutta</i>)	TRF	250
Chevesne (<i>Leuciscius cephalus</i>)	CHE	300
Aspe (<i>Aspius aspius</i>)	ASP	400
Barbeau (<i>Barbus barbus</i>)	BAF	400

En aucun cas la taille minimale pour la prise en compte des prises pour les open AFCPL ne pourra être inférieure à la taille légale de capture en référence à l'article 3.

Il sera possible au comité d'organisation du tournoi de limiter le nombre d'espèces concernées par la compétition. En particulier quand cette mesure est dictée par la nécessité de protection d'une espèce, même temporaire (période de fraie par exemple ou population trop fragile).

2. Sur les opens Streetfishing AFCPL aucun quota ne sera appliqué.

3. Au cas où le poisson, ferré sur le secteur attribué au concurrent selon l'article 10, sorte de la zone de ce secteur pendant la bagarre, il sera comptabilisé bien que sorti de l'eau hors-zone.

4. Si le poisson est ferré pendant le temps fixé par l'extension réglementaire locale, le pêcheur disposera de 5 minutes pour sortir le poisson de l'eau. Son binôme devra rester présent sur le secteur pendant cette durée et procéder à la validation du poisson.

ARTICLE 15. VALIDATION DES POISSONS

1. Chaque compétiteur sera muni d'un moyen de mesure officiel de l'AFCPL, ou étalonné sur celui-ci, et d'un tapis de réception. Ce matériel sera fourni à la réunion des compétiteurs et rendu avec les fiches de marque lors de la dernière manche. Une caution sera demandée par l'organisation pour ce prêt.

2. Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, le seconde concurrent du binôme devra cesser de pêcher, déplier le tapis de réception afin que le poisson puisse y être déposé par l'auteur de la prise. Ensuite, il se chargera de mesurer le poisson et d'inscrire la capture sur la feuille de marque de son concurrent.

3. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

4. Le comité d'arbitrage assurera la bonne mise en œuvre de cet auto-contrôle. Tout débordement frauduleux, toute tentative visant à gagner du temps seront sectionnés selon leur gravité par le jury.

RÉGIME DISCIPLINAIRE

ARTICLE 16. - INFRACTIONS AU RÉGLEMENT

1. En général, sera considérée comme une infraction, toute action non conforme aux normes établies dans ce règlement et dans l'extension réglementaire locale. Cette action sera donc passible d'une sanction.

2. Les infractions au règlement sont de trois sortes :

- Infraction légère
- Infraction grave
- Infraction très grave

3. La relation des infractions commises durant une manche par les différents participants ainsi que les sanctions correspondantes, devront être exposées à côté des classements, pour que tous les participants en aient connaissance.

4. L'Organisation devra prendre des mesures disciplinaires contre les auteurs d'infraction. L'instruction de l'affaire sera soumise au comité d'organisation qui statuera sur la sanction à imposer dans le cadre du règlement. Ceci après avis du jury et après avoir entendu les différentes parties en présence.

ARTICLE 17. - SANCTIONS

1. Les infractions au règlement seront sanctionnées par une déduction de points au classement, comme il se doit, selon la table descriptive des sanctions. (article 17.4).

2. Toutes les sanctions affecteront le classement général. Le classement de la "Pièce trophée" ne sera affecté que par les sanctions des infractions très graves.

3. Les sanctions qui auront été attribuées se cumuleront, mais ne peuvent s'appliquer que pour la manche durant laquelle les infractions ont été commises.

4. Table descriptive des sanctions :

INFRACTION LÉGÈRE (Réduction de points de captures)

- Chute de poisson à terre lors de la manipulation. Non comptabilisation du poisson.
- Ne pas suivre les ordres du Jury ou ne pas suivre les instructions de l'Organisation
1^{er} avertissement. Retrait de 100 points
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore
1^{er} avertissement. Retrait de 100 points

INFRACTION GRAVE (Disqualification de la manche et annulation des points marqués durant celle-ci)

- Commencer une manche sans l'autorisation du Jury.
- Avoir tué un poisson. A la seule exception des espèces classées nuisibles par la loi.
- Mettre fin à une manche sans l'autorisation du Jury.
- Transgresser les règles relatives aux équipements et leurres selon l'article 14 du présent règlement.
- Transgresser la réglementation générale comme indiquée dans l'article 3 du présent règlement
- Ne pas venir en aide le cas échéant à un autre pêcheur.
- Concourir sous l'emprise de l'alcool ou de drogue comme décrit dans l'article 12-3.
- Recourir à une aide extérieure dans l'exercice de la pêche.
- Ne pas respecter le tirage au sort et l'attribution des postes. Pêcher hors zone.
- Ne pas suivre les ordres du Jury ou ne pas suivre les instructions de l'Organisation
2^{ème} avertissement.
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore
2^{ème} avertissement.

INFRACTION TRÈS GRAVE (Disqualification de la compétition)

- Récidiver une infraction grave
- Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de l'open
- Pêcher pendant la période d'interdiction comme indiqué dans l'article 8.

ARTICLE 18. - RÉCLAMATIONS

1. Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la manche (heure officielle de fin du temps de pêche de chaque compétiteur), pour formuler les réclamations qui peuvent avoir lieu. Aucune réclamation concernant la compétition ne pourra être faite après.

2. Les réclamations devront être faites par écrit au comité d'arbitrage de l'épreuve.

3. La décision du comité d'arbitrage est motivée, définitive et non contestable. Il aura statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche.

CLASSEMENTS

ARTICLE 19. - DÉFINITIONS

1. Longueur des captures. C'est la longueur en millimètres de toutes les captures valides présentées au contrôle de son binôme par un compétiteur pendant une manche.

2. La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Pour toutes les compétitions AFCPL, il sera utilisé des planches de mesure officielles. Elles sont à la disposition des participants avant la compétition pour effectuer un étalonnage de leur propre moyen de mesure.

3. La « longueur totale », c'est l'addition des longueurs finales après retrait des points de sanctions.

ARTICLE 20. ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENTS

1. Classement par manche

1. Les compétiteurs se classent selon la longueur totale obtenue. Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par millimètre. Le vainqueur de la manche sera le compétiteur qui aura obtenu la valeur plus élevée de la manche (points poissons).

2. Les ballottages seront traités comme suit :

- a. Le plus petit nombre de poissons valides (prime à la grosseur des poissons)
- b. Le plus gros poisson

3. À l'issue de la manche, chaque compétiteur se verra crédité de la longueur totale à laquelle viendra s'additionner celle(s) créditée(s) lors d'autres manches.

4. Un classement provisoire en fin de chaque manche sera communiqué.

2. Poisson trophée

1. Par manche, le vainqueur sera le pêcheur qui aura pris le plus grand poisson de la manche. Le vainqueur du trophée sera mentionné dans le classement provisoire.

2. Au général, le vainqueur du « trophée du plus gros poisson » sera le pêcheur qui aura pris le plus grand poisson au final de toutes les manches. Il lui sera attribué un trophée.

3. Les ballottages seront traités comme suit :

En prenant en considération la meilleure moyenne de la manche (taille totale/nombre de poisson comptabilisé) de chaque équipage.

3. Classement général

Le vainqueur du « Trophée Streetfishing AFCPL » sera le concurrent ayant comptabilisé le plus grand nombre de points (article 20.1) à l'issue de toutes les manches.

ARTICLE 21. - RÉCLAMATIONS

1. Les pêcheurs disposent d'une heure, à compter de l'affichage des classements, pour formuler les réclamations. Au-delà, aucune réclamation ne sera prise en compte.
2. Les réclamations devront être formulées par écrit au Jury de l'épreuve.
3. La décision du Jury est motivée, définitive et non contestable.
4. Une fois que le Jury aura traité les réclamations ou aura donné un temps pour répondre, les classements seront définitifs.

PRIX ET TROPHÉES

ARTICLE 22. - PRIX ET TROPHÉES

1. La compétition récompensera les trois premiers concurrents et le plus gros poisson de chaque espèce.
2. La remise des trophées, récompenses en matériel sportif et/ou récompenses monétaires, se fera comme indiquée ci-dessus.
3. Les partenaires institutionnels et commerciaux de l'événement sont encouragés à participer financièrement à l'effort de gestion halieutique mené par l'AAPPMA locale.

CLASSEMENT GENERAL ANNUEL

ARTICLE 23. – CONDITIONS

Pour prétendre à figurer au classement général annuel de l'AF CPL Streetfishing Tour 2008, le compétiteur devra avoir participé au minimum à 3 opens. S'il coure d'avantage de dates, ses trois meilleurs résultats seront pris en compte.

ARTICLE 24. – ATTRIBUTION DES POINTS

1. Pour prétendre à participer au classement général, les participants devront concourir 3 opens Streetfishing AF CPL au minimum. Seront retenus les 3 meilleurs classements pour le classement général.
2. Une majoration de 20 points par participant sera accordée comme précisée dans l'article 24.4.
3. Le capot rapporte 0 point.
4. Le calcul est effectué de la façon suivante :

$$\text{Points} = \text{points-place} + 20 * (\text{nombre de participant} + 1 - \text{rang-place})$$
5. Les ballottages seront traités comme suit :
 - a. Le plus petit nombre de poissons valides (prime à la grosseur des poissons)
 - b. Le plus gros poisson

PARTIE FINALE

ARTICLE 27. - FIN

1° Le présent règlement sera obligatoirement complété par l'extension réglementaire locale et le programme édités par l'organisation locale.

Les auteurs : Administrateurs AFCPL
Révisé et complété par F. JULLIAN
Version 2008

Présentation de l'épreuve

Organisé à l'initiative du club carnassiers APNLE en étroite collaboration avec :

- l'APNLE (Association des Pêcheurs de Neuilly, Levallois et Environs.)
- L'AFCPL (Association Française des Compétiteurs de Pêche aux Leurres).

Le concours est ouvert à tous les concurrents possédant un permis 2008 en cours de validité pour la pêche des carnassiers. Il est limité à 40 participants

Présentation du club carnassiers APNLE

Le club carnassier APNLE a été créé le 9 août 2003, il regroupe avant tout des pêcheurs ayant pour principale ambition de pratiquer leur passion, la pêche des carnassiers.

Il comporte deux sections, l'une s'adresse aux pêcheurs de tous les carnassiers, à partir des techniques traditionnelles et sportives ; l'autre est composée de pêcheurs passionnés par le black-bass. Le club compte à ce jour environs 80 membres actifs.

Les actions du club Carnassiers APNLE

Le club Carnassiers s'investie dans plusieurs secteurs comme :

les empoisonnements avec la réintroduction très médiatique du Black-Bass dans les étangs du bois de Boulogne (cf. article du Parisien Libéré et de La Pêche et les Poissons en pièces jointes) ;

les actions en direction des jeunes pour amener de nouvelles générations de pêcheurs ayant le respect des poissons mais aussi de l'environnement, la pratique du « no-kill » se répand rapidement (cf. reportage sur la Fête de la Pêche en pièce jointe) ;

la promotion du Street Fishing, véritable phénomène de société en proposant des compétitions de niveau national aux portes de Paris. (cf. article du Nouvel Observateur en pièce jointe)



Lieu de l'épreuve



L'île de la Grande Jatte est située aux portes mêmes de Paris, sur les communes de Neuilly-sur-Seine et de Levallois. Elle est située à 7 km en ligne droite des tours de Notre Dame et à 3 km de l'Étoile... sa population est d'environ 4000 habitants. Sa longueur est de près de 2 km et elle atteint près de 200 m dans sa plus grande largeur.

Cette île a été rendue célèbre par un tableau du peintre **Georges Seurat**, *Un dimanche après-midi à l'Île de la Grande Jatte*

L'île de la Jatte à Levallois est accessible sur tout son pourtour (5 km) et permet d'accéder à des secteurs très différents (profondeur, courant, végétation, obstacles naturel ou autres) abritant des espèces variées perches, sandres, brochets, silures, chevesnes, blacks bass.



Les poissons sont de belle taille.



L'île de Puteaux est, partagée entre les communes de Puteaux (les 5/6 de la superficie sud-ouest) et Neuilly, cette partie est dénommée île du Pont (le 1/6 nord-est). L'île du Pont et l'île de Puteaux sont deux îles distinctes jusqu'au 19e siècle.

La partie sud-ouest abrite un parc des sports interdépartemental comprenant 6 terrains de football, 24 courts de tennis, un practice de golf, une piscine, un Skate Parc avec une aire de Roller Hockey et quelques aires de jeu.

Le vicomte Léon de Janzé fonde en 1873 la Société sportive de l'Île de Puteaux avec la création d'un des tous premiers "clubs" de tennis en France. L'île a accueilli des épreuves des Jeux Olympiques en 1900 dont les compétitions de tennis. Il fut envisager un temps d'y construire le stade pour abriter la Coupe du monde de football de 1938.



Une partie de l'île s'est nommée un temps l'île Rothschild et a hébergé un établissement des parfums Coty dont l'usine principale était située non loin, à Suresnes.

La population piscicole est sensiblement la même que sur la Jatte avec de très gros spécimens de silures et de sandres sous le barrage de Suresnes

Dernière nouvelle une prise exceptionnelle sur le secteur du concours: (Source AFP)

Une truite de mer de belle taille été pêchée le 28 juillet 2008 à Paris, fournissant un "indice précieux" de la "santé florissante" de la Seine, selon l'organisme public chargé de l'assainissement du fleuve.

"C'est la première fois que cette espèce est identifiée en amont de l'agglomération parisienne", précise le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) dans un communiqué.

La capture d'une truite de mer, poisson migrateur "réputé sensible et exigeant au niveau de la qualité de l'eau" est la preuve de "l'amélioration constante" de la qualité de la Seine, ajoute le texte. Cette truite, qui mesure 63 cm pour 2,5 kg, a été pêchée le 26 juillet au niveau du barrage de Suresnes par Jean et Sylvie, "pêcheurs des bords de Seine", qui, surpris de leur découverte, ont pris contact avec le SIAAP. Il y a désormais 32 espèces de poissons recensées dans la Seine, contre 3 en 1970.



5 octobre 2008









**AFCPL STREET FISHING
TOUR 2008
5 octobre 2008
OPEN STREET FISHING
DE LEVALLOIS**



Fiche d'inscription

A retourner complétée avec les documents demandés

**Club Carnassiers APNLE
Maison de la Pêche et de la Nature
22, allée Claude Monet
92300 LEVALLOIS PERRET**

Montant de l'inscription

Majeur et plus de 16 ans : 30 euros

Mineur de moins de 16 ans : 20 euros

Adresser les chèques à l'ordre du **CLUB CARNASSIERS APNLE**

Pêcheur n°: (à remplir par l'organisateur)	
Nom*	
Prénom*	
Adresse*	
Code postal*	
Ville*	
Tél*	
Email	
N° de carte de pêche*	
Sponsors éventuel	
Club/équipe	
Ecusson poisson acquitté**	Oui - Non
Personne à contacter en cas de problème*	

Qualifications particulières :

Bnps : oui - non

Pompier : oui - non

Médecin : oui – non

Personne à contacter en cas de problème le jour de la compétition : *

Chaque concurrent s'inscrivant, s'engage à respecter le règlement, s'engage à faire parvenir son inscription dûment complétée 8 jours francs avant la date de l'épreuve, engage sa responsabilité civile pour tout dommage causé à un tiers, est titulaire du permis de pêche en cours de validité et ne présente pas de problème de santé lui interdisant la pratique de la pêche. L'organisation ne pourra se voir mise en cause si le concurrent se blesse, par contre l'organisation devra assurer une prise en charge rapide par les sapeurs pompiers. Chaque concurrent autorise l'utilisation commerciale et donne les droits d'images prises lors des compétitions organisées avec l' AFCPL.

(* : Mentions obligatoires)

Participants mineurs

Les participants mineurs de moins de quinze ans sont accompagnés d'un adulte civilement responsable.

- *Pour les participants mineurs, l'inscription devra obligatoirement comporter une autorisation parentale pour la participation et pour le transport par les sapeurs pompiers

En cas d'accident. Une attestation parentale indiquant que le mineur ne présente pas de problème de santé lui interdisant la pratique de la pêche, qu'il a acquis les bases de la natation sera fourni par le civilement responsable.

Document daté, signé

- Remplir impérativement les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'accident.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance le règlement des concours AFCPL Street Fishing 2008 et en accepte les conditions. J'accepte également l'utilisation commerciale des informations indiquées ci-dessus et du droit d'image.

Fait à....., le.../.../2008

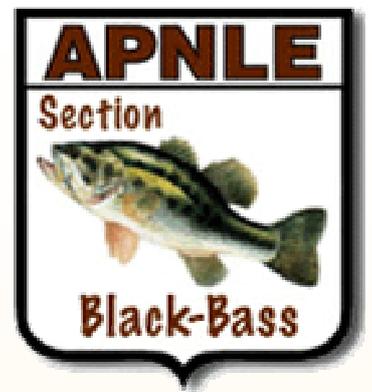
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Notes :

Joindre impérativement le règlement de l'inscription sous peine de nullité de votre demande (les places seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets)

Une fois l'inscription enregistrée, vous recevrez un dossier de participation avec d'avantages de renseignements pratiques

** Ecusson poisson : parce que la compétition a un impact, même minime sur les populations, l' AFCPL a mis en place des « chèques poissons » offerts aux AAPPMA hôtes de nos compétitions. Le financement de ces chèques est assuré par la vente des écussons AFCPL, que chaque concurrent doit posséder pour pouvoir concourir.



Les actions du Club Carnassiers et de la Section BlackBass depuis 2006

Réimplantation du BlackBass dans les étangs du Bois de Boulogne et dans la Seine autour de l'île de la Jatte et de l'île de Puteaux

Promotion de la pêche sportive aux leurres en « no kill » en direction des pêcheurs de carnassiers et des tout jeunes



Fête de la Pêche et de la Seine l'île de Puteaux 1er juin 2008

La pêche aux leurres enseignée aux enfants

Cette année se tenait, sur l'île de Puteaux, une grande manifestation sur la pêche, mais aussi sur le milieu piscicole de la Seine.

Les familles ainsi que les enfants de tous âges avaient à leur disposition de nombreuses animations pendant qu'un concours de pêche au coup déroulait sur les rives.

Le club Carnassiers APNLE participait et proposait une animation sur le lancer léger de leurres.





La pêche aux leurres enseignée aux enfants



Nous avons mis en place un bassin pour l'évolution des leurres (non armés).

Un tableau présentant les différents types de leurres (topwater, minnow, jointed, longbill etc) permettait aux enfants de choisir les leurres qu'ils voulaient manier.



Ce stand eu un très grand succès et les enfants se sont succédés tout le long de la journée éveillant ,sans aucun doute, quelques vocations sur ces futurs « pêcheurs », même les anciens étaient là .





La pêche aux leurres enseignée aux enfants



Nous avons mis quelques Poissons pris le matin même en Seine lors du concours Junior au quiver.
Les enfants émerveillés par ces êtres bizarres (silures, carpes, gardons, brèmes et perches)

Les enfants, comme les parents sont vite conquis par cette forme de technique et les cadeaux futurs devraient être halieutiques...



De nombreux futurs mordus de Street fishing. Apprentissage des gestes et de la patience.



La pêche aux leurres enseignée aux enfants



Nous avons mis en place un parcours pédagogique expliquant les niveaux d'évolution des différents types de leurres. Les filles étaient aussi bien représentées que les garçons.

Des panneaux d'information et de description de la faune piscicole permettait à chacun d'identifier les espèces présentes en Seine.

Même les Anciens étaient de la fête.

Cette première fut une grande réussite, nous renouvellerons et enrichirons l'expérience en 2009.



Pêche

Le black-bass débarque au Bois de Boulogne



BOIS DE BOULOGNE, HIER. Surnommé « big mouth » (grande bouche) par les Américains, ce poisson très sportif, qui réjouit les pêcheurs d'outre-Atlantique, vient d'être introduit dans l'étang de Longchamp. (DR et LP/B.H.)



LE SANDRE, la carpe, le gardon ou le silure..., tout le monde connaît. Mais le black-bass ? Réputé pour sa grande combativité, ce poisson est — paraît-il — l'adversaire préféré des pêcheurs américains. Il pourrait peut-être devenir également celui de leurs homologues du bois de Boulogne. Dès demain, l'étang de Longchamp sera réservé à la pêche de ce grand carnassier d'eau douce.

Les membres de l'APNLE (l'association agréée de pêche des Hauts-de-Seine et de l'ouest parisien) ont procédé récemment à l'alevinage du site. Cent kilos de black-bass, de cinq classes d'âge différentes, ont été déversés dans le petit étang. L'opération, financée par l'association, a coûté 2 000 €.

Le prix à payer pour satisfaire la passion des pêcheurs du bois. « Nous avons lancé un forum *black-bass* sur notre site, rappelle Edouard Armirail, président de l'APNLE. De nombreux adhérents nous ont ré-

clamé la création d'un lieu dédié à cette grande pêche sportive. » Ce sera chose faite à partir de demain.

L'étang sera ouvert, sans surcoût, aux 2 000 titulaires de la carte de pêche et du timbre spécial bois de Boulogne (89 € par an).

« Ah ça, il y en a des viandards ici »

Aucun risque qu'ils épuisent l'étang des black-bass en quelques heures. La pêche s'y fera selon la technique du « no-kill ». Comprenez que les pêcheurs seront priés de remettre leurs prises à l'eau sans les tuer.

Cette précaution laisse Régis, André et Henri plutôt dubitatifs. Mordus de la pêche, ces trois retraités du XV^e arrondissement se retrouvent presque tous les jours le long du lac inférieur pour taquiner la carpe ou le sandre. Eux pratiquent généralement le no-kill mais ils estiment que c'est loin d'être le cas de tous leurs homologues. « Ah ça, il y en a des viandards ici », lâche Henri, en sur-

veillant d'un oeil distrait sa ligne désespérément immobile. « Sans parler des braconniers qui pêchent n'importe où, et n'importe comment », ajoute Régis sans desserrer les dents de sa pipe.

« Nos cinq gardes-pêche assermentés et cinq bénévoles vont renforcer la surveillance autour de l'étang de Longchamps », rassure Edouard Armirail en précisant que le plan d'eau et ses nombreux nénuphars est le plus adapté au développement des black-bass. « Ça va marcher », conclut le président de l'association de pêche, persuadé que le « big mouth » (grande bouche comme le surnomment les Américains) sera dans son élément au bois de Boulogne.

BENOÎT HASSE

Pêche dans l'étang de Longchamp, tous les jours du lever au coucher du soleil. Renseignements au 01.47.57.17.32. ou sur le site <http://apnle.free.fr>.

CARNASSIERS Le bass débarque à Paris



Chacun d'eux a entre 25 et 30 ans, et ils sont tous de la maison Black-Bass France. Une poignée d'inconditionnels mène un ambitieux programme d'introduction du black-bass en Ile-de-France, qui connaît un succès fulgurant. Le premier coup a été tiré dans l'étang de Longchamp, dans le célèbre bois de Boulogne. Un peu comme une sorte de test en éprouvette grandeur nature...

Tout est parti d'un message sur Internet, posté fin 2005 sur le forum du site www.achigan.net: une photo d'un internaute montre un beau black dans l'étang de Longchamp, un individu isolé, capturé en pleine santé, issu d'un ancien relâché. Les chats vont bon train à la mesure de l'enjeu: introduire le roi de la surface dans ce plan d'eau du bois de Boulogne. Pour cela, il va falloir convaincre l'Association de pêche de Neuilly, Levallois et ses environs (APNLE).

Finances au vert

Forte d'un dossier bien ficelé, d'un budget maîtrisé avec l'apport de deux sponsors et d'une trentaine de promesses de cotisations, une demi-douzaine de pêcheurs se présente devant le président de l'APNLE, Edouard Armirail. Les deux parties se mettent rapidement d'accord, et une section black-bass est créée au sein de l'association de pêche. «On ne parlait pas dans l'inconnu, nous connaissions par cœur les procédures d'introduction sur ce type

Un nénuphar qui s'agite, un remous sous le leurre, et un ferrage appuyé... C'est aussi simple que ça la pêche du black-bass dans l'étang de Longchamp. Depuis six mois, des passionnés sont en passe de réussir leur pari d'une introduction dans le bois de Boulogne, aux portes de Paris. Et ce n'est qu'un début!

d'étang. Et Edouard Armirail encourage ce genre d'initiatives, témoigne Frédéric Miessner, délégué régional de BBF et promu président de la nouvelle section.

Il y avait une forte demande sur Paris mais nous n'avions pas le droit à l'erreur.»

En mars 2006, 100 kg de blacks sont introduits dans l'étang de

Longchamp. «Avant même que nous apportions l'argent, le président Armirail avait passé commande des poissons», sourit Frédéric, encore épaté de la vitesse des événements. Lucky Craft et le magasin Rêve de Pêche à Paris soutiennent le projet. Lucky Craft est séduit par le mélange de passion et d'éthique. Pour cette première année, la marque de leurres participe à hauteur de 150 €. Rêve de Pêche, qui fête ses deux ans d'existence, apporte également son soutien. «Tout le monde s'en sort gagnant économiquement, explique Bruno, trésorier de la section black-bass. Tous les pêcheurs possédant le timbre étangs délivrés par l'APNLE peuvent pêcher le black. Ceux qui le souhaitent versent une cotisation de 30 €, et deviennent ainsi membres actifs. Sur les 30 €, 25 financent l'introduction du bass, 5 € sont reversés à l'APNLE.» A ce jour, 39 pêcheurs ont versé une cotisation. A 14 € le kilo de poissons, le projet est viable.

Des points noirs

Mais pour assurer la survie de l'espèce, les conditions sont posées: pêche au leurre uniquement, ardillons écrasés, et no-kill obligatoire. C'est là que ça coince pour les «papys» de l'étang. Certains voient d'un mauvais œil l'introduction du bass: «Tout n'a pas été réglé, raconte un habitué des lieux. J'avais payé mon permis, et voilà qu'il est maintenant interdit de pêcher au vif! Mais j'ai toujours deux cannes dans mon coffre», me-



La cohabitation se passe plutôt bien avec les anciens qui viennent encore à vélo! Les cannes au coup ou au vif restent plus souvent à la maison désormais. On échange les leurres, on écrase les ardillons et les jeunes donnent le tempo.

LA RÉGLEMENTATION

Ecrasez vos arpillons! Tout autour de l'étang, les affiches répètent inlassablement cette précaution. La bouche des petits blacks est très fragile. Le vif est interdit. Notez que la pêche à la mouche est interdite également, mais c'est la Mairie de Paris qui a pris cette décision, de peur de se retrouver avec quelques passants éborgnés... Pour pêcher à Longchamp, comme dans tous les étangs du bois de Boulogne d'ailleurs, il faut acheter le timbre étang, vendu 20 € par l'APNLE.



Quelques tags sont venus saluer la nouvelle réglementation de l'étang de Longchamp, pas forcément bien perçue par certains pêcheurs.

Photo Alain Magroy

nace-t-il. Les discussions sont souvent animées au bord de l'eau. Les mentalités ont du mal à changer. Certains anciens jouent la mauvaise foi: «Le black dans le seau?

Oh, mais je vais le relâcher, c'est juste pour le laver un peu.» D'autres passent outre car «il y a du braconnage, tout le monde le sait... et comme il n'y a pas de gar-

de fédéral, et que la police ne peut pas saisir le matériel, on rigole»... Malgré les panneaux posés tout autour de l'étang, quelques-uns oublient d'écraser les arpillons.

La section black-bass a bien désigné quelques gardes parmi les adhérents, mais que faire face à cinq pêcheurs qui s'installent à la nuit tombée avec des batteries de

Installation de frayères fabriquées à partir d'agglos et de palettes. Rudimentaire mais efficace!



Photo DR

➔ cannes montées au vif? «Il y a des cons partout, mais je ne suis pas flic et j'essaye d'être pédagogue», soupire Bruno. Toutefois, les mauvais exemples ne concernent qu'une poignée d'individus. Beaucoup d'anciens se sont convertis avec joie. L'asticot est

laissé de côté, et nos papys parlent désormais casting et leurres dernier cri. Marcel, 75 ans, s'emmêle encore un peu les pinceaux dans ses montages texans. Mais on lui expliquera comment faire son montage et on n'hésitera pas à donner ici et là un leurre qui

“Le canal Saint-Martin au milieu des feux rouges et des pots d'échappement fait partie des dossiers à l'étude”



Photo Alain Magy

RENSEIGNEMENTS

■ Frédéric Miessner
Président de la section
Tél. 06 89 18 07 52
E-mail: frederick.
miessner@free.fr

■ APNLE - Maison
de la pêche et de la nature
22, allée Claude Monet
92300 Levallois-Perret
Tél. 01 47 57 17 32
<http://apnle.free.fr>

■ Rêve de pêche - 141, rue
Cardinet - 75017 Paris
Tél. 01 46 22 20 79.

marche... «Parmi nos adhérents, nous avons beaucoup de jeunes parisiens, souligne Bruno. Toute la pyramide des âges est représentée, Marcel a d'ailleurs payé sa cotisation...» L'un des plus accros est sans doute Xavier, jeune carpiste reconverti à la pêche aux leurres. Et les exemples ne manquent pas.

Ambitieux projet

Aujourd'hui, l'étang de Longchamp, d'une superficie d'un hectare, est presque trop petit. «Nous avons lancé le projet, et nous l'avons suivi pendant six mois, ex-

L'étang de Longchamp

Au bout du pont de Suresnes, dans le bois de Boulogne, l'étang de Longchamp, proche de l'hippodrome, offre un biotope varié sur un hectare. La nappe phréatique de Passy alimente le plan d'eau, et un réseau de tributaires relie les étangs du bois. La faune est très riche. Citons les foulques et les canards qui se reproduisent à merveille, les hérons, les martins-pêcheurs, les écrevisses... Le bass a trouvé son paradis aux côtés des sandres, des perches, de quelques rares brochets et silures. Pour préparer sa venue, 50 kg d'ables de Heckel ont été introduits l'hiver dernier. Ce poisson se reproduit plusieurs fois dans l'année et donne de belles chasses en surface. Carpes, gardons, et autres poissons blancs sont bien présents.

Membre de BBF, Frédéric Miessner est également le jeune président de la section black-bass de l'APNLE.

plique Frédéric. La reproduction se passe très bien, ce qui tord le cou à certaines idées reçues du genre "le black ne se reproduit pas au nord de la Loire". Nous sommes ravis du succès. L'APNLE doit maintenant prendre le relais et rempoissonner l'étang.» L'argent des prochaines cotisations devrait servir à étendre l'expérience aux autres plans d'eau du bois de Boulogne. Longchamp, avec sa désormais forte densité de blacks et son biotope exceptionnel (canards, foulques, grenouilles, martins-pêcheurs...), ferait office de rampe de lancement pour les jeunes pêcheurs. Ensuite, avec de plus gros poissons mais une densité moins élevée, les autres étangs pourraient accueillir le black-bass.

Cependant, la section régionale de BBF voit plus loin et mène des projets ambitieux, avec ou sans l'APNLE. Les prochains objectifs concernent Paris et la Marne. Le canal Saint-Martin, au milieu des feux rouges et des pots d'échappement, fait partie des dossiers à l'étude. Le projet sur la Marne pourrait réunir cinq AAPPMA et offrir plusieurs kilomètres de parcours. «La pêche du black-bass, c'est l'avenir, remarque Frédéric. Le black renouvelle l'image de la pêche. Les gens ont des boîtes remplies de leurres à ne plus savoir qu'en faire. Et si aujourd'hui le no-kill est obligatoire, rien ne nous empêche de rêver à quelques captures raisonnées dans le futur...» Mais pour en arriver là, il faut de nouveaux partenaires, qui seront sans doute séduits par la réussite de l'expérience à Longchamp. Frédéric et l'antenne régionale de Black-Bass France ne manquent pas d'idées, comme l'organisation de concours de pêche par exemple. Le bass est en marche.

Nicolas Bensussan

Bruno Bertrand est le trésorier de la section. Vu sa taille, cette prise lui a sans doute donné moins de fil à retordre que certains pêcheurs au vif qui ont vu arriver le black-bass d'un mauvais œil.



3 questions



à Edouard **Armirail**

Président de l'APNLE

La Pêche et les poissons: Quel premier bilan tirez-vous de l'introduction du black-bass?

Edouard Armirail: Elle a eu plus de succès que prévu... C'est très positif. Les gars ont fait des pêches formidables. Il y a eu quelques anicroches, mais tout est rentré dans l'ordre. D'ici la fin de l'année, nous allons remettre du poisson fourrage, et une centaine de kilos de black-bass. Si la population explose, pourquoi ne pas autoriser quelques captures raisonnables?

PP: D'autres étangs du bois de Boulogne seront-ils concernés?

EA: Ce n'est pas exclu dans un ou deux plans d'eau qui s'y prêtent bien. Nous sommes toujours en phase d'observation, et ce jusqu'à la fin de l'année. Sur le même modèle du no-kill, nous allons lancer pour cet automne un carpodrome avec des jeunes pêcheurs passionnés. Nous avons déjà un étang mouche, un étang black-bass, et donc bientôt un plan d'eau dédié aux carpistes, certainement le lac du Réservoir.

PP: Conseilleriez-vous à d'autres associations de pêche de se lancer dans ce type de projet?

EA: A partir du moment où des interlocuteurs sont prêts à mouiller leur chemise, il faut ouvrir les portes. Mais il y a du boulot! Il est nécessaire de s'organiser, avec par exemple des clubs satellites aux associations de pêche (carnassiers, mouche, coup...). Il faut les intégrer dans la gestion de plans d'eau ou de rivières... Mais c'est l'avenir! Nos effectifs sont constamment en hausse! Ces pêcheurs, associés à l'Internet, feront le succès de demain.

Propos recueillis par Nicolas Bensussan



Photo Alain Magny

Street pêcheurs au bout du fil

Finis les retraités à bob qui taquent la perche le dimanche matin ! Place au "street fishers", des jeunes pêcheurs urbains, écolos et férus de high-tech.

Un comédien, une infographiste, un agent de la RATP, un analyste financier, un développeur internet... Ils sont jeunes, actifs et se font appeler les « street fishers », les « pêcheurs de rue ». Ils manient la canne et l'hameçon depuis le béton des quais de Seine et des canaux parisiens. Aux pointes de l'île Saint-Louis (4^e), le long du canal de l'Ourcq (19^e), au pied de Notre-Dame (4^e) ou du complexe China-gora (94). Sans oublier les bords de l'Oise ou de la Marne, qui traversent les banlieues. « Ils cherchent des lieux accessibles et urbains. Leur terrain de jeu est énorme en région parisienne », explique David Pierron, grand spécialiste à l'Association française des compétiteurs de pêche aux leurres.

N'allez pas confondre ces pêcheurs avec leurs homologues en bob et en tenue camouflée. Ils font tout pour s'en distinguer. Eux pêchent en habits de ville et, surtout, remettent illico à l'eau le poisson ferré. « Il est chargé en pyrènes de toute façon », dit Bruno, 48 ans, l'un des pionniers à Paris. Une prudence bienvenue quand une récente étude du WWF révèle que les poissons de la Seine sont farcis de PCB, des polluants potentiellement cancérigènes. « On n'est pas des viandards. Notre délire ne porte pas atteinte aux milieux aquatiques », explique Catherine, 36 ans. Ces citadins asticotent chevesnes, perches et autres carnassiers avec

leur propre technique : la pêche aux leurres (des appâts artificiels remplaçant les asticots et le gruyère, encore utilisés par les anciens). Très courante au Japon, cette façon de chasser le poisson se répand dans l'agglomération pa-

risienne depuis cinq ans. « C'est une pêche très active : on lance beaucoup et on se déplace constamment le long de l'eau pour attraper le poisson », raconte Bruno. Lui travaille à Stalingrad et pratique entre midi et deux au canal

Saint-Martin (10^e) ou en contrebas des Tuileries (1^{er}), avec son collègue Patrice. « C'est zen, ça fait prendre l'air. » Les deux compères sont équipés à l'identique : une canne souple et légère de 1,70 m (pliable en deux pour être trimballée dans le métro), un moulinet amovible, plusieurs boîtes de leurres, des lunettes spéciales pour repérer le leurre sous l'eau et même un appareil photo qui sert à immortaliser leurs prises.

La panoplie de base du street fisher démarre à 49 €, mais elle peut grimper jusqu'à 600 € tant le beau matériel devient tendance. « C'est le même phénomène de marques que les fringues ou le skate, analyse Patrice. Les gamins regardent plus les motifs japonais ou tribaux de leur canne que les évolutions de leur fil ! » Les grandes enseignes du secteur comme Sert ou Sensas ont senti le vent tourner : elles ont créé des sous-marques, au design épuré, exprès pour les street fishers. « Plutôt fashion victims », d'après David Pierron. Grâce à eux, la chaîne Pacific Pêche a augmenté son chiffre d'affaires national de 50% en quatre ans. Et le patron de la boutique parisienne Rêve de Pêche, qui leur organise une compétition sur le canal Saint-Martin (10^e) et le bassin de la Villette (19^e) en octobre prochain, en a carrément fait sa spécialité. Street fishers, oh ! les beaux poissons.

■ Fleur De la Haye



ADRIAN

Rivé au bitume

Ce gestionnaire en assurances de 28 ans ne mange pas de poisson, mais pêche tous les jours en rentrant du travail : « Pour me détendre et oublier ma journée de bureau. » Son spot : en bas de chez lui à Ablons-sur-Seine (94), entre la voie ferrée, la départementale et la cité du coin. « Pourquoi aller plus loin ? Il y a de quoi faire ici au niveau des espèces. » Des perches, des sandres, des silures et quelques brochets qu'Adrian attrape avec des appâts artificiels. Du moins quand il y arrive : il y a peu, son fil a cassé après une heure de « combat » avec un silure de 1,55 mètre.

■ Fleur De la Haye



Photos : Xavier Rommecher pour Paris2bis

● « C'est zen, ça fait prendre l'air. »

Où s'équiper ?

● Rêve de Pêche

141, rue Cardinet (17^e) ;
01-46-22-20-79.

● Pacific Adventure

50, cour Saint-Emilion (12^e) ; 01-40-
02-91-36. (groupe Pacific Pêche.)

● Des Poissons Si Grands

160, rue de Grenelle (7^e) ;
01-45-51-88-39.

● Mondial Pêche

48-50, avenue du 8-Mai-45 ;
01-64-96-01-54.

Leurres de gloire

Des souples, des durs, des sonores, des parfumés à l'ail, des mécaniques, des en forme de poisson, de poulpe, de grenouille, d'insecte ou de monstre : les fabricants d'appâts artificiels rivalisent d'idées pour donner aux street fishers l'envie de renouveler souvent leur stock. « Certains leurres attrapent plus de pêcheurs que de poissons ! », rigole Patrice. Beaucoup les collectionnent. Ils s'approvisionnent sur eBay ou chez les marchands parisiens. La boutique Rêve de Pêche en a des milliers, et invite régulièrement des créateurs, comme le Français Patrick Sébile ou le Japonais Hiroshi Takahashi, à venir y présenter leurs dernières innovations. ■ **Fleur De la Haye**

ENTRÉE LIBRE

31^e Foire aux Antiquaires

5 juin > 16 juin 08
de 11h à 20h

NOCTURNES
le Vendredi 6 juin
et le Jeudi 12 juin
jusqu'à 22h



Place Saint-Sulpice Paris 6^e
renseignements : 01 43 29 61 04
www.foiresaintsulpice.org



Une truite de mer à Paris, indice de la "santé florissante" de la Seine



Une truite pêchée dans la Seine
devant le barrage de Suresnes
(Photo /SIAAP)

Une truite de mer de belle taille été pêchée le week-end dernier à Paris, fournissant un "indice précieux" de la "santé florissante" de la Seine, a affirmé jeudi l'organisme public chargé de l'assainissement du fleuve.

"C'est la première fois que cette espèce est identifiée en amont de l'agglomération parisienne", précise le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) dans un communiqué.

Jeudi 31 juillet 2008, 19h04

La capture d'une truite de mer, poisson migrateur "réputé sensible et exigeant au niveau de la qualité de l'eau" est la preuve de "l'amélioration constante" de la qualité de la Seine, ajoute le texte.

Cette truite, qui mesure 63 cm pour 2,5 kg, a été pêchée le 26 juillet au niveau du barrage de Suresnes par Jean et Sylvie, "pêcheurs des bords de Seine", qui, surpris de leur découverte, ont pris contact avec le SIAAP.

Sa forme et sa taille "ne laissent aucun doute sur son origine", a précisé à l'AFP Anne-Clémence Sorbara, porte-parole de l'entreprise publique.

"La truite a donc remonté l'estuaire de la Seine, depuis l'océan jusqu'à Paris, franchissant les nombreux barrages et écluses", précise le SIAAP.

Il y a désormais 32 espèces de poissons recensées dans la Seine, contre 3 en 1970.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © 2008 Agence France-Presse. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (ou sur cette page selon le cas) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions qui ne peuvent être exclus, ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.



Vous

Sous les pavés, ça mord !



(Reuters)

Loisirs. La pêche en ville fait son retour. Façon de se délasser plus que de se nourrir.

CHLOÉ ANDRIES

QUOTIDIEN : samedi 26 avril 2008

Si d'aventure, l'ouverture de la pêche aux carnassiers vous donnait une brusque envie de tâter du bouchon, oubliez illico la campagne. Paraît que ça mord grave en ville. Des brochets, des chevesnes, des sandres, comme s'il en pleuvait. Mieux, dans la Seine, on pourrait même pêcher des poissons d'1,95 m. Oui, oui. Richard, 36 ans, l'a fait. D'accord, ce n'était pas une truite de rivière frétilleuse à se pourlécher d'avance les babines. Mais plutôt un silure, sorte de gros poisson-chat pas ragoûtant. Reste que d'après notre Richard, on trouve quasi tous les carnassiers de nos rivières campagnardes dans les cours d'eau urbains. Et les pêcheurs sont de plus en plus nombreux à titiller le poisson dans les canaux et autres plans d'eau des grandes villes de l'Hexagone, surtout à Strasbourg, Bordeaux, Toulouse et Paris.

David Pierron, l'un des pionniers du genre, a même créé le premier open de *street-fishing* à Strasbourg, l'année dernière. Une compétition de huit heures, avec un changement de lieu toutes les demi-heures, pour mieux découvrir la ville. Le succès fut tel que cette année, le jeune homme réitère l'opération, dans 12 villes de l'Hexagone du 4 mai au 21 septembre (1). Au-delà des gros événements, des centaines de fondus de pêche squattent désormais les berges urbaines tous les jours. La fédération nationale de la pêche dit plancher sur ce phénomène, pour trouver «*la meilleure façon d'accompagner un courant qui donne un coup de jeune à l'image de la pêche*».

Au leurre. David, Parisien de 25 ans, est un irréductible. Tous les jours, il part au boulot avec un mini-sac fixé au dos, dans lequel il jette sa canne pliable et une boîte de leurres. Il a commencé à pêcher tout minot, à la campagne. Une fois en ville, il a testé l'eau du macadam. Et ne la quitte plus. Après le boulot, trois fois par semaine, le gaillard file vers la Seine. «*Contrairement à ce qu'on imagine, dans les villes, la pêche est un vrai plaisir. Le soir, avec les réverbères, les petits poissons s'approchent de la surface,*

Sous les pavés, ça mord !

attirés par la lumière. Et les plus gros rappliquent pour les manger. Comme l'eau est parfois quasi translucide en surface, on peut pêcher à vue.» Petite précision pour les néophytes : en ville, pas question de pêcher au bouchon ou à la mouche. Tout se fait au leurre. Traduction : au bout du fil, on fixe l'hameçon ainsi qu'une cuillère ou un faux petit poisson en plastique, le tout étant constamment lancé et ramené vers la surface, imitant les petits poissons. Une pêche sportive, puisque mobile, disent les spécialistes. Et surtout, praticable n'importe où, avec un matériel minime.

Biotopes. Bon d'accord, c'est sûrement fendard de pouvoir pêcher partout, au pied de Notre-Dame ou du Quai d'Orsay. Mais quand même, la pollution, les caillasses au fond des canaux, ça leur donne pas une tête bizarre aux poissons ? Et le cul posé sur du béton, à emmêler sa ligne dans des carcasses de voitures noyées, ça décourage pas son pêcheur ? A en croire les *street-fishers*, ceux qui s'imaginent ce genre de niaiseries n'ont rien compris. «*Depuis une dizaine d'années, les politiques ont mené une action de régénération des biotopes, qui semble porter ses fruits*», dit David, qui assure pêcher parfois jusqu'à trente poissons par soirée. «*Si on ne les mange pas, c'est que la plupart des street-fishers pratiquent le no kill, tendance qui pousse à ne pas tuer le poisson, pour préserver l'écosystème.*»

Bien sûr, dans les cours d'eau des villes, on ne trouve pas que du poisson. Benoît, *street-fisher* de 35 ans et documentariste, a suivi ses comparses pour le tournage d'un reportage destiné à la chaîne mythique d'aficionados, Seasons. «*J'ai vu des gens sortir des morceaux de chariots et même un sac de couchage du canal Saint-Martin*», explique-t-il. Lui a suivi tous les profils de pêcheurs en ville, depuis la fille accro jusqu'au jeune cadre dynamique qui pêche entre 6 et 8 heures du matin en costard avant de partir travailler. Mais pour lui, «*ces cas-là sont une minorité. Pour le reste, il s'agit de gars âgés de 20 à 35 ans, pantalon large, casquette, qui aiment fumer un joint de temps en temps.*» Et tout ce petit monde se retrouve sur Internet, comme sur le site Fishing-battle (2), créé il y a un an et demi. L'idée est simple : permettre aux mordus de l'hameçon de se donner rendez-vous, via Internet, pour des parties de pêche, dans leurs villes.

Aujourd'hui, une cinquantaine d'inscrits fréquentent régulièrement le site. «*Le but c'est surtout de faire des rencontres, d'échanger des techniques de pêche, des astuces*», explique Paul, qui a fondé ce site avec deux copains. Les participants se fixent des règles plus ou moins loufoques, tout en restant plutôt sages. Mais les pêcheurs urbains ont aussi leurs rebelles, qui pratiquent le ô combien subversif *gangsta fishing*. Le principe : pêcher après la tombée de la nuit (ce qui est interdit), dans des lieux fermés au public. On vous refille le meilleur plan du genre : le tunnel situé entre le bassin de l'Arsenal et République. On y trouverait des poissons par centaines. Là-bas, c'est sûr, ça mord plus que dans la bonne vieille rivière où papi vous emmenait pêcher.

(1)<http://www.afcpl.fr/streetfishing/> (2) <http://www.fishing-battle.net/>

<http://www.liberation.fr/vous/323312.FR.php>

© Libération

Sur la toile

AFCPL

<http://www.afcpl.fr/streetfishing>

AFCPL
Association Française des Compétiteurs de Pêche aux Lignes

Street Fishing [---><http://streetfishing.afcpl.fr>]

Calendrier street | Résultats street

AFCPL Street Fishing Tour : classement intermédiaire
Par David Pierron, mardi 23 juillet 2008 à 22:29 // [compétition.streetfishing.afcpl.résultats](#)

L'été marque la mi-saison de la première édition de l'AFCPL Street Fishing tour. Après six opens, le premier bilan est des plus positifs : organisations de qualité, fréquentation importante, intérêt des médias. Côté résultats, les franciens sont en train de prouver que, sur le bitume des quais, ils assurent.

[Lire la suite](#)

Open Street Fishing de Besançon : le compte-rendu !
Par David Pierron, vendredi 4 juillet 2008 à 06:07 // [compétition.streetfishing.afcpl.résultats](#)

Club Carnassiers et Black Bass

<http://golfito.free.fr>

Club BlackBass APNLE

- Accueil
- La vie du club
- Rapports
- Espace pratique
- Galerie
- Forum
- Liens
- Contact

Sorties et destinations :

- Au pays des volcans**
Balade sur les terres d'Aurel.
[voir le dossier](#)
- Au pays de George Sand**
Balade sur les terres de Goffio.
[voir la vidéo](#)
- Oued Massa au Maroc**
Xavier et Aurel au pays du tajine et de la paella.

Championnat de France de Street-Fishing
cette année le club Carnassiers s'inscrit dans le circuit du championnat de France de Street-Fishing. En effet, le samedi 26 septembre aura lieu des 10 manches de ce championnat très relevé. Grâce à l'appui de l'APNLE en la matière, cette équipe d'être une très belle confrontation dans nos eaux avec les meilleurs pêcheurs de France.
[Voir le règlement](#)

[Fiche d'inscription](#)

APNLE

<http://www.lapecheenregionparisienne.com>

Brochets

Fretins

Black Bass

Sandres

Poissons Blancs

Silures

Carpes

La Pêche en Région Parisienne, c'est Fun !

APNLE
Parisienne Parisienne